



Résultat tribunal

Par Fredou

Bonjour,

Mon voisin veut m'appeler au tribunal pour une servitude de passage conventionnelle que j'ai chez lui, établi en 1883 chez un notaire j'ai l'acte, il conteste cette servitude alors que l'on a toujours utiliser ce passage, cette servitude à été établie alors que mon terrain n'est pas enclavé en 1883 c'est toujours le ça aujourd'hui.

Si je perd est ce que je dois lui payer ses frais d'avocat?

Merci de vos retours

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous devez avoir l'acte de servitude pour prouver votre droit de passage.
Consultez déjà votre notaire.

Par Burs

Bonsoir,

puisque vous possédez l'acte, vous êtes tranquille. La servitude conventionnelle peut très bien exister en plus d'une servitude légale (pour enclave). Si le voisin vous envoi réellement au tribunal, vous êtes sur d'obtenir gain de cause et du coup ce sera à lui de régler vos frais d'avocat que vous pourrez demanderez aux dépens.

Par Fredou

Bonjour,

Merci de votre réponse j'ai vu avec mon notaire le même que lui l'étude lui à envoyé un mail cet été en lui disant qu'il était dans l'obligation de me laisser le passage mais rien à faire il a laissé son 4*4 pendant deux mois pour me barré le passage j'ai pris des photos.

Par Fredou

Bonjour,

Il fait valoir que l'on a pas passé pendant 40 ans mais c'est faux lui même y a passé pour aller travailler chez nous il y a moins de 10 ans

Par Burs

Ce qu'il dit n'a pas de sens. Une servitude peut s'éteindre par le non usage du bénéficiaire pendant 30 ans. Sauf que ici c'est le voisin qui vous empêche de l'emprunter en barrant l'accès, ce n'est non pas de votre plein gré. Il faut le mettre en demeure de dégager l'accès par lettre recommandée AR (un courrier établi par un avocat aura plus d'impact .

Par Fredou

Ok merci beaucoup cela me rassure, le notaire qui a envoyé le mail pour lui dire qu'il est dans l'obligation de me laisser le passage m'a dit que un acte notarié même ancien fait force probante devant un tribunal, mais bon les voisins ont de bonnes connaissances et se permettent beaucoup de choses.

Merci encore

Par Fredou

Bonjour,

D'autres conseils ?

D'autres avis ?

Merci